

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
PAYS DE FORCALQUIER-MONTAGNE DE LURE

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°1/2018 DU 5 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le lundi 5 février 2018, à 18 heures, les membres composant le conseil communautaire, dûment convoqués le 30/01/2018, se sont réunis à la salle des fêtes de Limans, sous la présidence de Monsieur Arnaud Boutet.

**Étaient présents :**

CRUIS : André ORLANDO

FONTIENNE : Patrick DELANDE

FORCALQUIER : Sophie BALASSE, Christiane CARLE, André BERGER, Jacques LARTIGUE, Eric LIEUTAUD, Didier MOREL, Jean-Louis PIEGELIN

LARDIERS : Robert USSEGLIO

LIMANS : Arnaud BOUTET

LURS : Patrick ANDRÉ

MONTLAUX : Camille FELLER

NIOZELLES : Christophe LOPEZ

ONGLES : Maryse BLANC

PIERRERUE : Bernard ANNEQUIN

REVEST-SAINT-MARTIN : Nadine CURNIER

SAINT ETIENNE LES ORGUES : Khaled BENFERHAT

SIGONCE : Fabrice MAILLET

**Étaient excusés :** Sabrina BLOUD, Christophe CASTANER,

**Étaient absentes :** Odile VIDAL, Isabelle FOURAULT-MAS,

**POUVOIRS de :** Jacques HONORÉ à Sophie BALASSE

Geneviève LAFAY à Khaled BENFERHAT

**Membres en exercice : 25    Membres présents : 19    Pouvoirs : 2    Suffrages exprimés : 21**

En sa qualité de maire, Arnaud Boutet souhaite la bienvenue à l'ensemble des conseillers communautaires. Il ouvre la séance et procède à l'appel.

André Berger est désigné en qualité de secrétaire de séance.

En liminaire, le président introduit la séance par ces propos :

« Lors du dernier conseil, Patrick André vous a indiqué qu'il souhaitait démissionner du fait des choix financiers précipités de la nouvelle présidence » et a précisé qu'on ne tenait pas compte de son analyse et de ses recommandations de sobriété, il estimait ne pas pouvoir poursuivre sereinement son travail.

Comme je n'avais pas la même perception, que j'étais serein, et que je le suis encore, ouvert à la discussion et que je le suis encore, tout revirement était possible... Je m'étais mal expliqué, puisqu'on s'était mal compris. Patrick Vice-président est donc avec nous ce soir. Je m'en félicite et le remercie. Patrick vous dira un mot tout à l'heure. Comme je respecte tous ceux qui me contestent - c'est la démocratie - je vais faire la promotion de « Croire en Forcalquier ». Je cite le compte-rendu du 20 décembre 2017 :

« M. ANDRÉ aura eu la franchise d'alerter sur la situation financière difficile de la communauté de communes et le courage de réclamer une gestion prudente et raisonnable. Il paye cash ces positions raisonnables et responsables, manifestement pas du goût du nouveau président.

Dès son élection, le nouveau président M. Arnaud BOUTET avait promis d'ouvrir à tous une réflexion commune pour une vision d'un projet de territoire et de sa gestion financière, mais laquelle ? la sienne ? Il y a dans cette mise à l'écart quasi immédiate comme une odeur de gouvernance politique pure pour dépenser l'impôt qui sera augmenté... »

Je vous laisse juge, et vous invite à relire le compte rendu de « Croire en Forcalquier » de 22 septembre dernier. En voici un extrait :

« En expliquant la situation financière difficile de la communauté de communes, le nouveau président Arnaud BOUTET, tente de faire bouger les lignes. Nous soutenons totalement cette transparence qui ne peut que faire avancer les choses. »

À nouveau, je vous laisse juge.

Dans quelques semaines nous aborderons le débat d'orientation budgétaire. Ce DOB, en préparation, est bâti sur trois fondations :

- une étude de flux par compétences (ou fonctions). Faite par Claude Fernandez, elle a été communiquée aux vice-présidents, puis à la commission finances, dès ses premières réunions
- l'analyse globale de notre compte administratif 2017
- une analyse historique de notre compte de gestion.

La première analyse est plus pessimiste que la seconde, peu importe. Dans ce domaine le pessimisme est une vertu. L'analyse globale de notre compte administratif 2017, présentée en commission finances par Patrick était en revanche très rassurante, presque trop. Une vérification devrait être faite sur les remontées de dépenses et l'analyse des soldes du service Déchets. Car son résultat présente une anomalie par rapport aux années écoulées. Pour ce qui me concerne, je reste persuadé que le résultat du service des ordures ménagères est différent de l'analyse présentée, et qu'il est voisin du solde entre recettes et dépenses réelles soit en ordre de grandeur sa valeur historique de plus d'une centaine de K€.

Les projections à trois ans, faites par Patrick, sur les indications de la commission, sont prometteuses. Pour autant, ces projections restent à confirmer compte tenu de l'anomalie observée. Ce sera l'objet des présentations qui seront faites pour le DOB. En attendant, je garde donc mon pessimisme stratégique.

La communauté communes est sobre et elle est vertueuse. Les dépenses d'administration générales sont en baisse, c'est l'héritage de Christophe Castaner. Et comme dit Patrick très justement, elle est à l'os. C'est-à-dire qu'on est presque au bout des économies possibles.

On est pourtant quasi sûrs de pouvoir poursuivre nos projets sans impact sur la fiscalité 2018.

Sous la direction de Patrick, les comptes sont tenus par des agents consciencieux. Ils font un travail remarquable en dépit de la désorganisation du service engendrée par l'intégration du programme LEADER. Ce service est aujourd'hui réorganisé et il deviendra réellement opérationnel sous peu.

Revenons à la démocratie...

Les décisions qui sont prises, sont prises dans cette salle par vous-même. Ce sont les décisions du Conseil qui sont appliquées. Aucune dépense autorisée par le Conseil n'est engagée sans consensus des vice-présidents présents aux commissions exécutives.

Sur la page Facebook de Croire en Forcalquier je lis de Max Mouton :

« Je pense que beaucoup qui nous représente non jamais eu d'entreprise à diriger avec leurs propre argent entre le grata papier et le dirigeant d'une entreprise il y a un grand écart toujours facile de dépenser l'argent des autres ??? »

En relisant ce texte où l'on fait l'apologie de la ploutocratie, en opposant les chefs d'entreprises et les gratte-papiers, je peux difficilement me sentir concerné. Je ne crois pas que ce soit moi tout seul qu'on tente de déstabiliser mais nous tous. Alors soyons vigilants, ne laissons personne nous gaver d'informations pseudo éclairées.

Il y a une différence entre une communauté politique et une entreprise. Cette différence, c'est la démocratie, n'en déplaise aux porteurs de propos aguicheurs. Ce sont les décisions du Conseil, c'est-à-dire vos décisions qui sont appliquées.

Revenons à nos moutons : J'entends certains dire que les communes sont en danger, qu'elles perdent des compétences. Comme le disait Didier Derupty dans son courriel du 16/12/2017 :

« Je peux vous affirmer que les habitants de nos communes ne connaissent pas du tout les compétences de l'intercommunalité »

Didier a raison. Que dit la loi ?

« La Communauté de communes, c'est un espace de solidarité où s'élaborent des stratégies communes au service des citoyens. »

Les compétences ne sont pas le problème. Ce qui importe, c'est le service que nous rendons aux citoyens.

L'assemblée légifère, c'est parfois curieux ou complexe, mais dans le cadre de la loi, pour la communauté de communes, c'est vous qui décidez, personne d'autre.



*N'abandonnez pas vos responsabilités en vous défaussant sur autrui. Faites-vous confiance. Les limanais, par exemple, ne semblent pas se croire en danger. Pour autant, si les communes ne sont pas en danger, elles sont à soutenir et à promouvoir. Cette année, si vous votez le budget en cours d'élaboration :*

- 120 000 € de fonds de concours seront disponibles et ...
- 25 000 € seront ciblés pour la mise en place effective de la mutualisation.

*Jusqu'à présent, nous n'avons pas de budget pour cela. En tout cas, c'était inefficace et mal organisé.*

*Mais pour y arriver il y a deux conditions qui sont de votre responsabilité :*

- faire des demandes en fonds de concours,
- répondre dès à présents à nos sollicitations pour la mutualisation.

*Enfin, je voudrais revenir sur la majorité du Conseil communautaire qui fait encore débat. Dans l'état actuel du CGCT, on peut réaffirmer qu'il n'est pas possible de revoir le nombre de sièges par commune.*

*Et s'agissant des sièges, nous sommes aujourd'hui heureux d'accueillir un nouveau conseiller qui succède à Lionel Deleuil : Jean-Louis Piegelin ».*

Ce dernier est invité à se présenter à l'assemblée : Forcalquiéren depuis une trentaine d'années, au conseil municipal de Forcalquier depuis cet été, il espère au sein de cette assemblée faire avancer les dossiers et être entendu lorsqu'il souhaite s'exprimer.

Patrick André est invité à prendre la parole. Celui-ci serait resté sur sa position de démission si Madame la sous-préfète, après avoir échangé avec Arnaud Boutet, ne l'avait appelé le lendemain du conseil communautaire où celui-ci s'était exprimé pour connaître les raisons de sa démission et savoir s'il était d'accord de participer à une réunion de médiation. Cette discussion a permis de mettre à plat les divergences. S'il existe entre le président et le vice-président des visions différentes dans certains domaines. La réunion s'est bien déroulée permettant de repartir sur de nouvelles bases, comme cela s'est vérifié ensuite lors de la tenue de la commission finances où il a trouvé le climat très constructif. Il apprécie de travailler sur le budget, aujourd'hui avec une autre collaboratrice, de façon sereine. Il a lu lui aussi « Croire en Forcalquier », ne fait pas de commentaire mais pense que c'est bien que les gens s'expriment. Attentif au dialogue, il continuera dans la concertation et la coopération de travailler avec le président. Il remercie l'assemblée pour la confiance que celle-ci lui a accordé jusque-là et dans l'avenir.

Reprenant la parole, le président revient ensuite sur les compétences de la communauté de communes.

*« Nous avons sur le territoire de notre communauté de communes trois spots attractifs :*

- Forcalquier
- Lurs
- Et la montagne de Lure.

*La montagne de Lure est portée par notre communauté de communes au travers de deux budgets : le budget général et un budget annexe, celui d'un service public industriel et commercial (SPIC). Le SPIC est déficitaire, il ne devrait pas l'être. Le montage financier initial n'est pas performant et nous pose des problèmes avec le comptable public concernant les amortissements et le remboursement de 50 000 € de FCTVA. Nous réglerons ce problème. En revanche il nous reste à travailler sur la rentabilité du SPIC qui manque de recettes, le cas échéant en faisant des investissements attractifs.*

*Par ailleurs, un projet de huit éoliennes d'une hauteur de 150 m s'active à Redortiers. Nous devons défendre à la fois notre tourisme et un territoire vierge emblématique. Le grand Eolien a t'il sa place dans ce territoire classé en réserve de biosphère par l'UNESCO. L'impôt IFER éolien est égale à 7.000 €/MW. Sans connaître les caractéristiques des moteurs qui doivent être autour de 2,5MW, on peut estimer que le parc rapporterait 140 000 € par an au bloc communal voisin et au département. Un comité de pilotage Montagne de Lure existe. Je souhaiterais qu'il s'empare de ce problème et de celui de la rentabilité du SPIC. On peut perdre de l'argent sur la montagne de Lure si ces pertes enrichissent par ailleurs les commerçants et les hébergeurs.*

*En revanche, on ne peut pas perdre :*

- notre paysage,
- de l'argent,
- et des clients,

*le tout au profit de nos voisins.*

*Les communes de Revest-des-Brousses et Saumane ont adhéré à l'association des Amis de la Montagne de Lure et le conseil municipal de Vachères va en février délibérer pour rejoindre, à son tour, l'association d'opposition au projet. Faut-il les suivre ?*

*Je vais évoquer à présent les difficultés que nous avons avec les services de l'État concernant nos statuts et nos compétences.*

*En ce qui concerne nos statuts d'abord :*

*Nous avons voté en 2011 des statuts qui ont finalement été arrêtés par le préfet en 2013. Nous avons voté en 2016 de nouveaux statuts. Les arrêtés doivent être notifiés pour exécution au président de l'EPCI. Cela n'a pas été le cas en 2017, et pour cause, les statuts n'ont jamais été arrêtés par le préfet. Nous devons donc travailler à partir des statuts arrêtés en 2013. Les services de l'État sont peu réactifs. C'est aujourd'hui un avantage car au regard de ces statuts, nous avons huit compétences. Vous allez comprendre :*

*La loi NOTRe a renforcé les conditions nécessaires pour bénéficier d'une DGF bonifiée ; il en fallait 6 parmi 12 à compter de 2017 puis 9 parmi 12 à compter de 2018.*

*Nous pouvions imaginer, comme nous y invitait le courrier du préfet Richard Vignon et les renseignements pris auprès de Territoire Conseil, que l'engagement de la procédure, avec un vote en conseil, suffirait à valider 9 compétences. C'est la démarche que nous avons retenue lors de la tenue du conseil communautaire du 18 décembre 2017.*

*Lors du vote du 21 décembre relatif au budget 2018, le Parlement a abaissé à 8 le nombre de compétences nécessaire pour bénéficier d'une DGF bonifiée.*

*Notre DGF bonifiée est sauvée.*

*Lors d'un échange avec la préfecture le 27 décembre 2017, il m'a été indiqué que la compétence MSAP est contestable, car écrite avant la loi NOTRe de 2015, elle serait désormais mal rédigée. Le service se dénommait en effet à l'époque : « EREF Point Public ».*

*Sans consulter les élus faute de temps, j'ai rédigé un courrier à la préfecture que j'ai adressé le 28 décembre 2017. J'y confirmais la compétence MSAP dans les termes requis, lesquels furent acceptés par la préfecture. Nous avons donc 8 compétences (parmi celles qui permettent une DGF bonifiée) et nous conservons ainsi notre DGF bonifiée.*

*Lors du conseil du 18 décembre, j'ai entendu que la bonification n'était pas si importante. Malgré la tempête, je suis satisfait qu'elle soit maintenue. Il s'agit en effet de l'équivalent de deux emplois conservés ou plus de 2 fois le budget du SPANC dont l'augmentation des tarifs de quelques pour cent a fait débat.*

*Conclusion :*

*Nous avons voté trois nouvelles compétences dont la compétence « voirie d'intérêt communautaire » que nous avions déjà au droit des statuts arrêtés en 2013.*

*Concernant la compétence PLU, elle est soumise à la minorité de blocage.*

*Nous avons notifié les délibérations du 28 décembre la deuxième quinzaine de janvier. Nous avons donc jusqu'au 19 avril pour prendre des délibérations concordantes dans nos communes. Rien ne presse.*

*Je souhaiterais, au-delà du 15 mars, si vous le voulez bien, procéder à des réunions d'information avec vos adjoints ou conseillers en regroupant quelques communes. Estelle organisera ces réunions au mieux.*

*En ce qui concerne le transfert des compétences eau et assainissement :*

*Une proposition de loi relative au transfert des compétences eau et assainissement a été adoptée mardi soir à l'Assemblée nationale. Le transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ne sera pas totalement obligatoire le 1er janvier 2020. Si une minorité de blocage s'applique, le transfert pourra être reporté au 1<sup>er</sup> janvier 2026 au plus tard.*

*Le texte va maintenant être déposé au Sénat.*

#### Article 1<sup>er</sup>

Les communes membres d'une communauté de communes qui n'exercent pas, à la date de la publication de la présente loi, à titre optionnel ou facultatif, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement, peuvent s'opposer au transfert obligatoire, résultant du IV de l'article 64 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, à la communauté de communes si, avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019, au moins 25 % d'entre elles représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens. En ce cas, le transfert de compétences prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Si, après le 1<sup>er</sup> janvier 2020, une communauté de communes n'exerce pas les compétences relatives à l'eau et à l'assainissement ou l'une d'entre elles, l'organe délibérant de la communauté de communes peut également, à tout moment, se prononcer par un vote sur l'exercice de plein droit d'une ou de ces compétences par la communauté. Les communes membres peuvent toutefois s'opposer à cette délibération, dans les trois mois, dans les conditions prévues au premier alinéa.

*Or, nous exerçons une de ces compétences optionnelles ou facultatives devenues non sécables concernant l'assainissement : le SPANC. Dans ces conditions, nous aurions au moins l'assainissement collectif à transférer. Nous aurons l'occasion d'en reparler en Bureau.*

*Un dernier mot.*

*Lors des vœux dans les communes, les agents et les élus sont toujours remerciés.*

*La communauté de communes n'organise pas de cérémonie de vœux. Si elle gère « pauvre », ce n'est pas pour autant qu'il ne faut pas affirmer la qualité de l'engagement des agents. Au nom de tous, je voudrais les remercier. Je remercie aussi les élus pour leur aide et leur vigilance ».*

Le président souhaite à présent la bienvenue aux nouveaux personnels : l'animatrice du Relais Assistants Maternels Paméla Perl, la technicienne SPANC Marjorie Weppe, la comptable Mireille David et l'animatrice LEADER Alexandra Fol-Gutierrez. Celles-ci se présentent chacune à leur tour.

Le président reprend la parole et fait valider le compte rendu du conseil communautaire du 18 décembre 2017, approuvé à l'unanimité.

#### Ordre du jour :

1. Création d'un poste d'assistant de direction ;
2. Budget 2018 : ouverture de crédits d'investissement ;
3. Plan de financement relatif au fonctionnement du service ;
4. Projet d'accueil d'un service civique ;
5. ZAC des Chalus II : traité de concession – avenant n°5;
6. Recrutement d'un stagiaire en appui au schéma de développement économique ;
7. Aire de grands passages – participation au financement sur budget 2018 ;
8. Création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine et demande de financement relative à la création du poste ci-dessus ;
9. Acquisition de matériel informatique et d'un logiciel de gestion de bibliothèque (SIBG) ;
10. Demandes de subvention relatives aux projets culturels ;
11. Sentiers : plan de financement 2018 ;
12. Terrain Multisport de Sigonce : étude de sol ;
13. SYDEVOM : désignation d'un représentant suite à la démission de Patrick Delande de son mandat de membre titulaire ;
14. Syndicat d'Énergie (sde04) : représentation au sein de la commission paritaire ;
15. Service Eau et Assainissement : création d'un poste de technicien SIG (système d'information géographique) ;
16. Parc naturel régional du Luberon (PNRL) : Convention de partenariat pour un service de conseil en mobilité ;
17. Centrales Villageoises Lure-Albion : mise à disposition de la toiture de la déchèterie de Forcalquier ;
18. LEADER : modification du périmètre du Groupe d'Action Local Haute Provence Luberon ;
19. LEADER : composition du Comité de Programmation ;
20. LEADER : recrutement d'un stagiaire ;
21. Questions diverses.

#### **Point n°1 : Création d'un poste d'assistant de direction**

*Rapporteur : Patrick ANDRE, vice président délégué aux finances et au contrôle de gestion*

Des mouvements en termes de ressources humaines ont impacté l'organisation interne de la communauté de communes avec en particulier, le départ de l'assistante de gestion sur un poste LEADER. Ainsi et pour permettre un bon fonctionnement en termes d'administration générale, il s'agit de recruter un agent en charge principalement de l'assistance à la direction.

Les missions qui seront principalement confiées à l'agent qui sera recruté sont les suivantes :

- gestion administrative :
  - o accueil et appui à la direction
  - o relation avec les élus (informations diverses, agenda, ...)
  - o calendrier des réunions, gestion des lieux de réunions, rédaction des comptes rendus et procès-verbaux, préparation des délibérations, ...



- procédures administratives diverses
- communication interne et externe
- appui logistique à la MSAP et à l'ERIC.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide à l'unanimité la création du poste d'assistant de direction.**

**Point n°2 : Budget 2018 : ouverture de crédits d'investissement**

*Rapporteur : Patrick ANDRE, vice président délégué aux finances et au contrôle de gestion*

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, le président peut, sur autorisation du conseil communautaire, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Le tableau suivant indique le montant de la section d'investissement des différents budgets de la communauté de communes et les crédits à ouvrir :

Budget	Dépenses d'investissement Budget 2017	Ouverture de crédit possible (*)	Propositions de crédits à ouvrir sur budget 2018
Budget Principal	2 533 223,00 €	633 305,00 €	50 000,00 €
Station de Lure	40 373,00 €	10 093,00 €	10 000,00 €
Budget SPANC	59 258,00 €	14 814,00 €	14 814,00 €

(\*) 1/4 des dépenses d'investissement du budget 2017, hors dépenses imprévues

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire autorise l'ouverture des crédits proposés qui seront inscrits au budget 2018.**

**Point n°3 : MSAP : Plan de financement relatif au fonctionnement du service**

*Rapporteur : Maryse BLANC, vice-présidente déléguée à la qualité de vie et vie des communes*

Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public élaboré par les services de l'État et du Département montre combien notre équipement « Maison de services au public (MSAP) fait figure de modèle pour les territoires du département qui n'en sont pas encore dotés. Cela n'est pas étonnant du fait que notre service existe et répond aux besoins de publics fragilisés et plus généralement tout public depuis de très nombreuses années puisque, auparavant dénommé successivement EREF Point Public et Relais Services Publics, celui-ci avait été créé par l'ancien SIVOM du Pays de Forcalquier-Montagne de Lure. La communauté de communes en est tout naturellement devenue gestionnaire, bien avant que la loi NOTRe du 7 août 2015 l'inscrive au titre des compétences optionnelles des communautés de communes.

Localisée à Forcalquier, la MSAP accueille, aide et oriente tous les publics concernés par l'ensemble des organismes signataires de la convention de collaboration et présents sur le canton du Pays de Forcalquier (CAF, CPAM, MSA, CIDFF – droit de la famille, Service d'insertion et de probation, Mission locale, Conciliateur de justice, Protection judiciaire de la jeunesse, CSAPA/ANPAA – addictologie, CAP EMPLOI, LOGIAH, HPI, Parrainage familial, CMP et tout dernièrement ADIL).

Pour information, sur les 10 dernières années, près de 10 000 personnes sont accueillies en moyenne par an dont 82% sont issues du territoire communautaire. En 2017, ce sont 10 417 personnes qui ont fréquenté la MSAP. L'accompagnement que nos agents dispensent quotidiennement aux usagers du service ne cesse de se diversifier compte tenu des démarches sociales et liées à l'emploi qui les occupent et de la dématérialisation des procédures à l'œuvre au sein de tous les organismes.

Doté de moyens humains relativement faibles (1,5 Equivalent Temps Plein), le service est fragile et nécessite d'être conforté. C'est la raison pour laquelle il est envisagé de le doter d'un soutien qui devrait être assuré par le biais d'un contrat d'accueil d'un service civique dont le projet et les missions restent à formaliser.

Par ailleurs, une mission de suivi sera confiée à l'assistant de direction dont l'ouverture de poste est proposée à l'ordre du jour de ce même conseil communautaire. Enfin, le service sera encore amélioré avec sa délocalisation au sein de l'équipement « médiathèque » et sa fusion avec l'ERIC.

Chaque année, le projet que nous poursuivons fait l'objet d'un dépôt de dossier de demande de subvention pour un engagement des co-financeurs.

La projection ci-dessous montre que les dépenses de fonctionnement intègrent le soutien envisagé en matière de ressources humaines par rapport au financement obtenu en 2017. En 2017, les subventions de l'État ont subi une nouvelle baisse et s'établissaient à 15 000 € x 2.

Compte tenu de l'ensemble des éléments indiqués ci-dessus, il sera proposé aux services de l'État et du Département de maintenir leur taux de participation établi en 2017 soit 34% pour les premiers et 7% pour le CD04 ; le reste des aides des partenaires étant proposé à l'identique.

Sur ces bases, il convient d'adopter le plan de financement suivant :

**Budget prévisionnel global**  
**MSAP Pays de Forcalquier-Montagne de Lure**  
**Période du 1er janvier au 31 décembre 2018**

<b>DEPENSES</b>		<b>Montant TTC</b>	
<b>ACHATS</b>		<b>1 100</b>	
Fournitures d'entretien		100	
Fournitures administratives		1 000	
<b>CHARGES EXTERNES</b>		<b>25 400</b>	
Maintenances		1 500	
Frais photocopies		1 200	
Télécommunications		2 000	
Electricité		1 200	
Assurance statutaire		5 100	
Loyer		13 200	
Eau		400	
Taxe OM		700	
Déplacements		100	
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>		<b>76 208</b>	
Rémunération de personnel (brute) et charges sociales		76 208	
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>102 708</b>	
<b>PRODUITS</b>		<b>Montant</b>	<b>%</b>
<b>ETAT FNADT</b>		17 460	34%
<b>FONDS INTER OPERATEURS</b>		17 460	
<b>EDF</b>		1 000	1%
<b>Conseil Départemental 04</b>		7 190	7%
<b>Partenaires financiers</b>		<b>43 110</b>	<b>42%</b>
<b>Autofinancement - Communauté de communes</b>		<b>59 598</b>	<b>58%</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>		<b>102 708</b>	<b>100%</b>

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire valide le plan de financement présenté et autorise le président à solliciter les financements à hauteur des montants ci-dessus indiqués.

**Point n°4 : MSAP : Projet d'accueil d'un service civique**

*Rapporteur : Maryse BLANC, vice-présidente déléguée à la qualité de vie et vie des communes*

Comme indiqué ci-dessus, l'activité quotidienne de la MSAP est importante. Afin de conforter le service et déployer de nouvelles missions tout en visant le renforcement des services offerts en vue de répondre aux



besoins tant des administrations partenaires que des usagers, il est apparu opportun de solliciter une demande d'agrément pour accueillir un jeune s'engageant dans une démarche citoyenne de service civique.

Il s'agira, en lien avec les agents de la MSAP et le référent territorial de Service Civique de la direction départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), de concevoir le projet d'accueil et définir les missions qui seront confiées au jeune volontaire. Pour concrétiser notre projet d'accueil, nous devons soit demander notre propre agrément, soit nous rapprocher d'une association déjà agréée au titre du Service Civique pour qu'elle mette à notre disposition un volontaire sur les missions définies ensemble.

Le projet poursuivi, une fois l'agrément obtenu, permettra à un jeune âgé de 16 à 25 ans (30 ans pour un jeune en situation de handicap) d'accomplir une mission d'intérêt général d'une durée de 6 à 12 mois, dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la Nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence. Aussi, des interventions en termes d'aide pour la découverte de l'outil informatique et des nouvelles technologies de l'information et de la communication ou d'accompagnement dans les démarches administratives pourraient être effectuées dans ce cadre. La mission confiée représentera au moins 24 heures hebdomadaires et sera effectuée auprès du public, principalement sur le terrain et favorisant la cohésion nationale et la mixité sociale. Elle donnera lieu au versement d'une indemnité mensuelle prise en charge par l'État (470,14 €) et d'un soutien complémentaire à la charge de la collectivité d'accueil (106,94 €), le total versé s'établissant à 577 € par mois.

Si la mission projetée s'inscrit naturellement dans l'accompagnement effectué auprès des usagers au sein de la MSAP, l'objectif de l'engagement du Service Civique est à la fois de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur de nos défis sociaux et environnementaux, et de proposer aux jeunes un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel. Il a également pour objectif d'être une étape de vie au cours de laquelle des jeunes de toutes origines sociales et culturelles pourront prendre conscience de la diversité de notre société.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire valide le projet d'accueil d'un service civique et autorise le président à poursuivre les démarches s'y rapportant.**

#### **Point n°5 : ZAC des Chalus II : traité de concession – avenant n°5**

*Rapporteur : André BERGER, vice-président délégué au développement économique*

La concession d'aménagement de la ZAC des Chalus II qui a permis la réalisation des travaux d'aménagement de l'extension de la Zone d'activité située à Forcalquier arrive à terme le 13 février 2018.

Sur 18 lots, 7 lots sont à la vente dont 4 font l'objet de compromis de vente ou de négociations avancées.

Les lots de la ZAC des Chalus II n'étant pas vendus en totalité, il convient de poursuivre le traité de concession pour une durée d'un an pour permettre au concessionnaire d'exécuter sa mission. Pour ce faire, un avenant au traité de concession est nécessaire. Cela devrait permettre la réalisation des ventes de 4 terrains, 3 restant à l'offre actuellement 2 petits qui pourraient trouver preneur et un plus grand qui pourrait accueillir, si l'étude de faisabilité le confirme, un nouvel atelier relais.

Le coût du prolongement du traité de concession est 2 000 €, en contre-partie le concessionnaire ne percevra pas de rémunération proportionnelle relative aux lots restants, ce qui permet de plafonner sa rémunération maximale à 94 159 €.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve et valide la prorogation de la concession d'aménagement.**

#### **Point n°6 : Recrutement d'un stagiaire en appui au schéma de développement économique**

*Rapporteur : André BERGER, vice-président délégué au développement économique*

En charge du développement économique, la communauté de communes doit répondre aux enjeux de maintien et de développement de l'emploi. Pour ce faire, la réalisation d'un schéma de développement économique (approuvé en conseil communautaire du 12/12/2018) est apparue opportune pour lequel un financement européen LEADER sera obtenu. L'agent en charge du développement économique à 0,8 ETP, a besoin d'aide.

Aussi, la communauté de communes souhaite recruter un stagiaire qui sera chargé des missions suivantes :

- Suivi de la réalisation du Schéma de Développement Economique (SDE), le diagnostic, la stratégie et l'élaboration d'une méthode de suivi et d'évaluation ;



- Création et suivi du plan de communication en lien avec le SDE ;
- Création et mise en place d'une veille économique.

D'une durée de 4 mois minimum, ce stage prévoit un démarrage en mars 2018. Le profil souhaité est un master 2 en management public territorial ou en économie.

Une indemnité de stage réglementaire et le défraiement des frais de déplacements sur la base du barème kilométrique de la Fonction Publique Territoriale sont à prévoir. Le taux horaire de la gratification est égal à 3,6 € par heure de stage, correspondant à 15 % du plafond de la Sécurité sociale, soit un total de 546,01 €/mois pour un temps plein (35 Heures).

Il est rappelé que la MDE, s'il est notre partenaire, n'a pas l'ingénierie pour réaliser une telle opération.

**Après en avoir délibéré à 24 voix pour et 1 abstention, le conseil communautaire approuve le recrutement d'un stagiaire ainsi que le versement d'une indemnité mensuelle et, le cas échéant, le remboursement des frais de déplacements engagés.**

#### **Point n°7 : Aire de grands passages – participation au financement sur budget 2018**

*Rapporteur : Christiane CARLE, vice-présidente déléguée à l'aménagement du territoire*

Le conseil communautaire en date du 18 décembre 2017 s'est prononcé en faveur d'une participation à l'étude relative à la recherche de terrains susceptibles d'accueillir une Aire de Grand Passage, portée par Provence Alpes Agglomération pour l'ensemble des EPCI du département. Pour rappel, notre participation à l'étude s'établit à 101 €.

La délibération prise en faveur de notre participation indique une dépense inscrite au budget 2017. Celle-ci n'ayant pas été réalisée, il est nécessaire de remplacer la délibération prise en décembre 2017 par une nouvelle, sur la base d'un même montant (101 €), somme qui sera portée au budget 2018.

**Le conseil communautaire valide à l'unanimité le plan de financement ci-dessus, octroie une subvention pour l'étude à Provence-Alpes-Agglomération d'un montant de 101 €, somme qui sera portée au budget 2018.**

#### **Point n°8 : Création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine et demande de financement relatif à la création du poste ci-dessus**

*Rapporteur : Khaled BENFERHAT, vice-président délégué à l'animation territoriale*

Le président rappelle que notre communauté de communes était à l'arrêt sur les aspects culture depuis le départ de l'ancien bibliothécaire. Il fallait relancer :

- le réseau de lecture publique,
- la commission culture,
- et le projet de médiathèque.

Par ailleurs, depuis cet été nous avons un soutien massif de la DRAC du fait du fléchage de la politique gouvernementale sur trois sujets :

- le réseau de lecture,
- les médiathèques,
- les apprentissages culturels et artistiques.

Concernant le réseau de lecture, nous avons recruté une bibliothécaire, Sabrina Darchis. Elle est actuellement aidée par une stagiaire. Un poste peut être subventionné par la DRAC avec 2 niveaux possibles en fonction de notre ambition. Nous en reparlerons. Nous allons changer de logiciel pour être plus efficace. En ce qui concerne la médiathèque, le permis de construire va être déposé dans les prochains jours et nous devons renégocier la convention de mise à disposition du bâtiment de la capitainerie pour la prolonger ou racheter le bâtiment.

Le président rappelle également que l'apport de la culture à l'économie représente 5,8% de la valeur ajoutée nationale. 80% des visiteurs étrangers sont attirés par l'image « culture et art de vivre » de notre pays. Chaque euro investi dans la culture, en France mais aussi en Europe, rapporte 1,60 € de PIB. La culture est le deuxième créateur de richesse, l'industrie chimique le sixième et l'automobile le septième. Par ailleurs, la culture est un facteur d'harmonisation sociale.

Khaled Benferhat prend ensuite la parole. Il rappelle que la communauté de communes du Pays de Forcalquier-Montagne de Lure désignée comme pôle d'excellence rurale « Pays du livre et de l'écriture » développe son



réseau de lecture publique. La bibliothèque de village est souvent la seule offre culturelle en milieu rural, mais elle est aussi un lieu de convivialité, de lutte contre l'illettrisme, d'échanges et de médiation culturelle.

Si l'année 2017 a été difficile pour notre réseau de lecture publique, il s'agit à présent de relancer le bon fonctionnement du réseau, pour remettre aux normes les fonds documentaires déjà existants et pour continuer à informatiser des bibliothèques comme celle de la commune de Sigonce au printemps prochain.

L'acquisition des différents fonds, leurs traitements intellectuels et matériels pour le réseau sont à la charge de la bibliothécaire intercommunale. Celle-ci doit aussi constituer en parallèle le fonds de base de la future médiathèque intercommunale de Forcalquier qui devrait ouvrir ses portes à l'automne 2019.

Cette mise en commun des fonds documentaires est d'autant plus efficace lorsqu'un système de navette vient le compléter. En effet, un réseau de lecture publique implique nécessairement une rotation des collections entre bibliothèques, ce qui leur permet de renouveler une partie de leurs fonds et de faire circuler les documents réservés par les lecteurs. La navette doit être régulière, deux fois par mois au début. Nous porterons au débat d'un prochain conseil communautaire l'acquisition d'un véhicule dédié à cette navette, dont l'étude est en cours, mutualisé ou non avec le service RAM.

Selon les normes bibliothéconomiques françaises recommandées, une bibliothèque ne peut fonctionner correctement qu'avec un minimum d'heures d'ouverture hebdomadaire au public et doit pouvoir accueillir les écoles sur les heures de fermeture. Pour cela la bibliothécaire salariée intercommunale peut tenir des permanences d'ouvertures supplémentaires dans les bibliothèques de son réseau. Il faut aussi conforter le personnel en place en tenant compte du nombre d'habitants de la commune et en fonction du nombre de m<sup>2</sup> de la médiathèque.

Tous ces éléments, ainsi que la perspective d'ouverture de la future médiathèque témoignent du besoin de recruter une personne formée aux métiers du livre pour assister la bibliothécaire dans ses tâches.

Il est à noter que la DRAC peut subventionner ce poste d'adjoint territorial du patrimoine catégorie C de 50 à 80% du salaire sur une durée de 5 ans, selon notre ambition.

M. Piegelin souhaite savoir comment va se positionner cette médiathèque avec par rapport à celle de Saint-Étienne-les-Orgues. Il lui est répondu que les équipements seront mis en réseau. Par ailleurs, la médiathèque tête de réseau a un rôle différent des bibliothèques de village où il s'agit essentiellement de mettre des livres à disposition... Les médiathèques ont vocation à créer du lien social, c'est autre chose ; la tête de réseau s'avère indispensable pour le fonctionnement des bibliothèques actuelles.

Nadine Curnier rappelle que sa commune a aussi un équipement qu'il faudra intégrer.

Eric Lieutaud ne voit pas comment est défini le projet culturel. Il lui est répondu que celui-ci a été écrit par l'ancien bibliothécaire. Compte tenu de l'évolution en cours, il doit être néanmoins revu pour être actualisé.

Patrick André indique qu'il faudra faire l'estimation du coût du service.

Sans nier le lien social, Jean-Louis Piegelin s'interroge sur l'utilité de l'équipement médiathèque. Le président lui indique qu'on est souvent sur des sujets anciens, qu'il faut sortir et aller voir ce qui se fait par exemple à Château Arnoux où l'activité de la médiathèque est intense. Ce doit être un lieu de bouillonnement. Cet équipement doit devenir un phare.

Khaled Benferhat rappelle par ailleurs le travail enclenché avec les acteurs culturels du territoire.

Le président indique que 2018 est l'année de conceptualisation, de communication sur tous ces sujets. Nous formaliseront les réponses quand nous aurons bien avancé. Le projet est en train de s'écrire et il sera présenté ; mais il faut être patient et attendre environ 18 mois.

Le coût de fonctionnement aujourd'hui, on le connaît. Il y a des options, il faut que nous fassions des choix.

**Après en avoir délibéré à 22 voix pour et 3 abstentions, le conseil communautaire autorise le président à procéder à l'ouverture d'un poste dans la filière culturelle, à effectuer un recrutement d'un adjoint territorial du patrimoine et à établir la demande de financement relative à ce recrutement auprès de la DRAC.**

#### **Point n°9 : Acquisition de matériel informatique et d'un logiciel de gestion de bibliothèque (SIBG)**

*Rapporteur : Khaled BENFERHAT, vice-président délégué à l'animation territoriale*

Le réseau de lecture publique compte 6 bibliothèques dont 5 sont déjà informatisées. L'informatisation permet la mutualisation de l'offre documentaire et de fédérer le réseau de lecture publique. L'informatisation a été lancée en 2011, le logiciel choisi fut PMB Services, logiciel libre. Comme tout matériel informatique, les

ordinateurs du réseau ont plus de 5 ans et « vieillissent ». Par ailleurs, le logiciel libre PMB tel qu'il a été configuré n'est plus adapté à nos besoins (voir note spécifique en annexe).

Les ordinateurs actuels doivent servir d'OPAC (online public access catalog, consultation de notre catalogue en ligne) dans les bibliothèques du réseau et permettre l'accès à Internet. Cet accès internet est déjà proposé dans le règlement intérieur du réseau que l'on peut consulter en ligne. Pour faciliter le fonctionnement du service public qu'est une bibliothèque, l'accès à notre site via internet et un libre accès à Internet sont indispensables. L'accès internet est réservé à tout usager qui en fait la demande (étudiant, abonné, saisonnier, vacancier...). Pour certaines bibliothèques, l'actuel ordinateur pourra servir de deuxième poste de travail comme pour la bibliothèque de Saint-Étienne-les-Orgues.

Par ailleurs en 2018, la commune de Sigonce rejoindra notre catalogue collectif en ligne en informatisant son fonds de documents. Pour ce faire, il faudra la doter d'un ordinateur neuf.

Nous avons bénéficié en 2012 d'aides financières de la part de la DRAC et du CD04 pour l'informatisation du réseau, c'est-à-dire pour l'achat du matériel ainsi que du logiciel dédié au service. Aujourd'hui, il est nécessaire de réitérer notre demande de subvention pour répondre aux nouveaux besoins et enjeux du projet collectif. LA DRAC peut nous aider à financer à hauteur de 65 % le projet. Dans le cadre de sa politique en matière de lecture publique, le CD04 peut financer 15% de notre projet d'informatisation.

### **PROJET DE FINANCEMENT :**

#### **Investissement :**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>		
<b>Nature</b>	<b>Budget TTC</b>	<b>financement</b>	<b>Montant TTC</b>	<b>%</b>
10 ordinateurs	6 880 €	DRAC	4 472 €	65 %
10 douchettes		CD04	1 032 €	15 %
10 souris		autofinancement	1 376 €	20 %
Logiciel de gestion de bibliothèque Syracuse	17 814 €	DRAC	11 579,10 €	65 %
		CD04	2 672,10 €	15 %
		autofinancement	3 562,80 €	20 %
<b>Total :</b>	<b>24 794 € TTC</b>	<b>Total :</b>	<b>24 794 € TTC</b>	<b>100 %</b>

Il est à noter que la prestation de service relative à la mise en service et à la configuration du logiciel ainsi que la création de boîte mail pour chaque bibliothèque restent à la charge de la communauté de communes pour un cout de l'ordre de 2 000 € TTC. Il en est de même pour la maintenance informatique du logiciel qui s'élève à 4 250 € TTC par an.

**Le conseil communautaire valide à l'unanimité le projet d'informatisation du réseau et autorise le président à effectuer les demandes de subventions correspondantes.**

#### **Point n°10 : Demandes de subvention relatives aux projets culturels**

*Rapporteur : Khaled BENFERHAT, vice-président délégué à l'animation territoriale*

Une commission culture s'est tenue le lundi 29 janvier au cours de laquelle les demandes de subventions relatives aux projets culturels ont été étudiées. La commission soumet ses propositions au conseil communautaire, en séance duquel l'avis émis sur chacune des demandes est communiqué.

Les demandes de subventions qui ont été présentées en commission culture sont rapportées dans le tableau ci-dessous. Il est à noter que les montants indiqués dans la colonne « subvention demandée à la CCPFML » émanent des porteurs de projet. Les propositions de la commission sur les montants à allouer sont indiqués dans la colonne « proposition commission ». Le conseil peut décider de suivre ou pas l'avis de la commission et d'allouer le montant d'aide qu'il juge opportun.

L'ensemble de la proposition de subvention relative aux projets culturels autre que livre et écriture s'établit à 17 500 € sur un budget annuel de 45 000 €.

Les autres dossiers seront étudiés à la prochaine commission culture.

Jean-Louis Piegelin indique qu'il ne connaît aucun des porteurs de projet mais souhaite avoir plus d'éléments. S'il ne sait pas où va l'argent, cela lui pose un problème de délibérer. Le président lui indique qu'il peut participer aux commissions culture ou se renseigner au sein de la communauté de communes.



Khaled Benferhat invite également Eric Lieutaud qui se questionne aussi à venir à la communauté de communes pour consulter les dossiers.

Didier Morel ne partage pas l'avis de ces élus et indique qu'il fait lui confiance à l'analyse de la commission sur la base du budget qui lui est alloué.

Rappelant que des vérifications sont effectuées par les services sur chacun des projets et qu'ils sont suivis, le président indique qu'on essaiera dorénavant de fournir un peu plus d'information.

### **Projets culturels (autres que livre et écriture)**

<b>Porteur de projet</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Projet</b>	<b>Subvention demandée à la CCPFML</b>	<b>Montant total</b>	<b>Part de l'aide demandée</b>	<b>Proposition commission</b>
Miroiterie	Festival de documentaires	5 jours de festival en mars autour du film documentaire	4 000 €	79 000 €	5%	4 000 €
Opus néo jazz	Les inattendus (concerts de jazz)	Série de concerts de jazz	3 000 €	6 000 €	50%	1 500 €
Rencontres Musicales de Haute Provence	Concerts hors saison musique de chambre	Séries de concerts de musique de chambre	3 000 €	35 573 €	8,40%	3 000 €
Les Strapontins	Tous au théâtre	Sorties au théâtre dans des scènes nationales conventionnées pour les collégiens	1 000 €	4 395 €	23%	1 000 €
Confluences	6 expositions	Plusieurs manifestations dans le secteur des arts plastiques	2 500 €	7 680 €	32,55%	2 000 €
L'Osons jazz club	club de jazz à Lurs	Aide à la communication et pour des actions artistiques	5 000 €	30 860 €	16,20%	3 000 €
La Chrysalide Nomade	La Marmite Nomade	Création d'une caravane itinérante pour favoriser des rencontres culturelles	3 000 €	55 550 €	5%	3 000 €
<b>TOTAL</b>						<b>17 500 €</b>

*Le montant total des demandes de subventions relatives aux projets culturels autres que livre et écriture proposé par la commission s'élève à 17 500 €.*

### **Projets culturels livre et écriture**

<b>Porteur de projet</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Projet</b>	<b>Subvention demandée à la CCPFML</b>	<b>Montant total</b>	<b>Part de l'aide demandée</b>	<b>Proposition commission</b>
OCCE	Journal interscolaire	Création de deux numéros du journal interscolaire	3 435 €	7 132 €	48,10%	3 435 €
Artgo et Cie	8èmes rencontres littéraires en HP	6 soirées littéraires et un concert	2 500 €	27 100 €	9,20%	1 500 €
Croq'Livres	Fête du livre jeunesse Résidence d'auteur	Fête du livre jeunesse Résidence d'auteur	5 600 €	57 900 €	9,70%	5 000 €



Par sons et par mots	Résidences littéraires et actions liées à la collecte d'histoires	Résidences littéraires et actions liées à la collecte d'histoires	8 000 €	26 554 €	30,10%	2 000 €
Les bibliothèques sonores 04	accès à la lecture publique pour personnes empêchées	accès à la lecture publique pour personnes empêchées	1 000 €	14 200 €	7,04%	1 000 €
<b>TOTAL</b>						<b>12 935 €</b>

*Le montant total des demandes de subventions relatives aux projets culturels livre et écriture proposé par la commission s'élève à 12 935 €.*

**Le conseil communautaire suit l'avis de la commission culture sur l'ensemble des projets portés aux tableaux ci-dessus avec 23 voix pour et 2 absentions.**

#### **Point n°11 : Sentiers : plan de financement 2018**

*Rapporteur : Khaled BENFERHAT, vice-président délégué à l'animation territoriale*

Suite à l'étude-diagnostic de l'offre de randonnée sur le territoire communautaire confiée à l'Agence Départementale des Randonnées et des Itinéraires (ADRI), la communauté de communes s'est engagée sur un programme pluriannuel d'amélioration des chemins de randonnée existants sur le territoire et inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR – 6 500 km de sentiers).

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2008, les services du conseil départemental des Alpes de Haute Provence assurent la gestion du PDIPR et travaillent en étroite collaboration avec la communauté de communes pour l'élaboration du programme d'entretien et d'aménagement des sentiers de randonnée.

Nous avons aujourd'hui un maillage conséquent.

Khaled Benferhat donne la parole au président de la commission sentiers. Jacques Lartigue indique que le sujet à l'ordre du jour revient chaque année, en partenariat équitable avec le CD04 (10 000 € chacun).

Par ailleurs et pour information, il indique qu'un travail est effectué sur l'aménagement d'un sentier des sentiers dans la montagne de Lure en partenariat avec le futur musée de Forcalquier. Un comité de pilotage s'est déjà réuni et doit se réunir à nouveau au cours du mois de mars.

Le programme prévisionnel des travaux d'entretien 2018 est en cours d'élaboration. Le budget prévisionnel pour ces travaux s'élève à 20 000 € HT pour l'année 2018. Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès du conseil départemental des Alpes de Haute Provence pour un engagement financier à hauteur de 50 % HT du montant total des travaux, l'autre moitié étant assurée par des fonds propres à hauteur de 10 000 € HT.

Prochaine réunion de la commission sentier : mardi 6 mars à 18h.

#### Plan de financement :

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Travaux d'aménagement et d'entretien des sentiers de randonnée	20 000 €	Conseil départemental des Alpes de Haute Provence	10 000 €	50%
		Communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure	10 000 €	50%
<b>TOTAL HT</b>	<b>20 000 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>20 000 €</b>	<b>100%</b>

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire valide le plan de financement présenté et autorise le président à solliciter les financements à hauteur des montants ci-dessus indiqués.**



**Point n°12 : Terrain Multisport de Sigonce : étude de sol**

*Rapporteur : Khaled BENFERHAT, vice-président délégué à l'animation territoriale*

Suite à des mouvements de terrain sur la parcelle où est implanté le multisports de Sigonce, le revêtement de l'aire de jeu a subi de fortes déformations créant, notamment, de larges fissures. Outre la gêne occasionnée pour la pratique du sport sur cette surface, ces dommages présentent des risques d'accidents pour les pratiquants.

La communauté de communes souhaite réaliser une étude géotechnique en vue d'analyser l'origine des désordres affectant le terrain et d'en examiner les modes de confortement envisageables.

Un devis comprenant une mission G5 (diagnostic géotechnique) et une mission G2 (étude géotechnique de conception phase Avant Projet) est proposé pour un montant de 2 695 € HT.

Le président indique qu'une étude de sol est en cours à proximité. Est à l'étude la pertinence de réunir les 2 études.

Bernard Annequin demande quelle est la décision de la communauté de communes concernant le terrain multisport qui appartient à la commune de Pierrerue et qui nécessite des travaux. Le président indique que la question sera étudiée.

**Après en avoir délibéré à 23 voix pour et 2 abstentions, le conseil communautaire autorise le président à engager l'étude de sol nécessitée par les désordres constatés sur le terrain multisport de Sigonce avant le vote du budget.**

**Point n°13 : SYDEVOM : désignation d'un représentant suite à la démission de Patrick Delande de son mandat de membre titulaire**

*Rapporteur : Arnaud BOUTET, président*

Compte tenu de la démission de M. Patrick Delande en sa qualité de membre titulaire du comité syndical du SYDEVOM, il sera demandé au conseil communautaire de désigner un nouveau représentant de la CCPFML. Pour mémoire, la représentation de la communauté de communes au sein du SYDEVOM était la suivante :

En qualité de membres titulaires	En qualité de membres suppléants
Khaled BENFERHAT	Maryse BLANC
Patrick DELANDE	Patrick ANDRÉ

Robert Usseglio se porte candidat pour remplacer Patrick Delande en tant que membre titulaire.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseiller communautaire retenu pour représenter la communauté de communes au comité syndical du SYDEVOM est Monsieur Robert Usseglio.**

**Point n°14 : Syndicat d'Énergie (sde04) : représentation au sein de la commission paritaire**

*Rapporteur : Arnaud BOUTET, président*

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit la création, par les syndicats d'énergie, d'une commission consultative chargée de coordonner les actions dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence les politiques d'investissement et de faciliter l'échange de données.

Les membres désignés ne peuvent être les représentants de leur commune au sein du comité syndical.

Jean-Louis Piegelin indique qu'il ne peut se présenter puisqu'il est membre du comité syndical. Il le déplore.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, les conseillers communautaires pour représenter la communauté de communes au comité syndical du sde04 sont les suivants :**

Membres titulaires	Membres suppléants
Robert USSEGLIO	Nadine CURNIER

**Point n°15 : Service Eau et Assainissement : création d'un poste de technicien SIG (système d'information géographique)**

*Rapporteur : Arnaud BOUTET, président*

Une aide de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse a été accordée dans le cadre du transfert eau et assainissement en vue du recrutement d'un technicien SIG qui sera à même de s'occuper de la cartographie des réseaux. Il sera également à même de s'occuper des divers besoins de la communauté de communes liés à la cartographie.

S'il s'agit à présent de créer le poste de technicien SIG, le recrutement de l'agent qui sera en charge de ces missions sur une durée hebdomadaire de 35h ne sera effectué qu'après un travail d'optimisation à mener en partenariat avec les services de la commune de Forcalquier.

Camille Feller demande quelle va être la tâche de l'agent. Il s'agit, lui répond le président, de faire les plans de l'ensemble des réseaux, en termes de reprise mais également d'actualisation. C'est un gros travail au début, qui diminuera par la suite.

Pour répondre à la demande des élus, en ce qui concerne les recrutements, il conviendra dorénavant d'apporter à l'oral les éléments relatifs au niveau de rémunération.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, avec 4 abstentions, la création d'un poste de technicien SIG et autorise le président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision.**

**Point n°16 : Parc naturel régional du Luberon (PNRL) : Convention de partenariat pour un service de conseil en mobilité**

*Rapporteur : André BERGER, vice-président délégué au développement économique*

Après qu'André Berger a présenté le projet et compte tenu des débats que le sujet suscite, il est décidé d'ajourner la décision et d'envisager de retravailler le projet avant sa réinscription à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

**Point n°17 : Centrales Villageoises Lure-Albion : mise à disposition de la toiture de la déchèterie de Forcalquier**

*Rapporteur : Arnaud BOUTET, président*

Créée en 2015 sur le pays de Banon par un groupe de citoyens militants et bénévoles, la SCIC-SAS a pour vocation de développer des projets de production d'énergies renouvelables innovants et reposant sur une participation citoyenne forte, en particulier à travers l'installation de centrales photovoltaïques en toiture.

Dans le cadre des investigations conduites par la SCIC-SAS des centrales villageoises Lure-Albion sur le territoire de la communauté de communes, la toiture de la déchèterie intercommunale de Forcalquier est apparue comme une belle opportunité présentant de nombreux atouts pour recevoir un équipement photovoltaïque :

- adéquation de la toiture avec les contraintes techniques liées à de tels projets, en termes d'exposition, de surface disponible (60 m<sup>2</sup> correspondant à une rentabilité optimale) et de proximité du transformateur ;
- fort potentiel pédagogique sur ce site à vocation environnementale connaissant une forte fréquentation et offrant une visibilité intéressante (toiture basse).

Le président propose qu'un mandat lui soit donné pour renégocier le bail compte tenu de l'incidence de l'aliénation envisagée (20 ans).

Patrick André pense que les collectivités territoriales doivent soutenir ces actions, surtout si elles sont actionnaires, pour montrer l'exemple.

Eric Lieutaud s'interroge sur l'emplacement de la déchèterie dans le PLU de Forcalquier qui n'est pas à l'endroit actuel. Il lui est répondu qu'aucun déplacement de la déchèterie n'est envisagé.

Jean-Louis Piegelin trouve le projet de la SCIC-SAS Centrales villageoises Lure-Albion très intéressant.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise, avec 2 abstentions, le président à signer la promesse de bail et la convention d'occupation temporaire des projets soumis.**



### **Point n°18 : LEADER : modification du périmètre du Groupe d'Action Local Haute Provence Luberon**

*Rapporteur : Christiane CARLE, vice-présidente déléguée à l'aménagement du territoire*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la communauté de communes a repris l'activité LEADER mise en œuvre par le GAL (Groupe d'Action Locale) Haute Provence-Luberon.

**Suite à la décision du comité de programmation du 19 janvier 2018 d'ajouter les communes suivantes : Auribeau, Castellet, Gignac, Mane, La Motte d'Aigues, Vaugines et Vitrolles en Luberon et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve le nouveau périmètre proposé.**

### **Point n°19 : LEADER : composition du Comité de Programmation**

*Rapporteur : Christiane CARLE, vice-présidente déléguée à l'aménagement du territoire*

Le GAL Haute Provence-Luberon a révisé la composition de son comité de programmation en proposant pour le collège public une meilleure répartition territoriale où les intercommunalités, le Parc naturel régional du Luberon et les chambres consulaires sont équitablement représentés.

Pour le collège privé, une répartition thématique (développement économique, ESS, environnement, agriculture, tourisme, culture) et territoriale a été adoptée.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire valide la composition du nouveau comité de programmation.**

### **Point n°20 : LEADER : Recrutement d'un stagiaire**

*Rapporteur : Christiane CARLE, vice-présidente déléguée à l'aménagement du territoire*

Le GAL Haute Provence-Luberon, désormais porté par la communauté de communes, poursuit la mise en œuvre de son plan d'action autour de sa stratégie « Agir pour un territoire de coopérations et d'économie responsable » dont les axes de développement sont les suivants :

- Renforcer les conditions de succès des entreprises ;
- Inventer et organiser des services pour tous ;
- Valoriser les ressources de façon responsable et solidaire.

A mi-parcours, le GAL souhaite intensifier son animation en accompagnant les acteurs du territoire dans l'émergence de projets. Pour mener à bien cette mission, il souhaite recruter un stagiaire en charge des missions suivantes :

- Développement de la méthode et du plan d'action pour la mobilisation des acteurs ;
- Organisation des rencontres de co-construction avec les partenaires ;
- Organisation et co-animation des rencontres territoriales.

D'une durée de 6 mois, ce stage prévoit un démarrage en mars pour se terminer en juillet 2018.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve le recrutement de ce stagiaire ainsi que le versement d'une indemnité mensuelle et, le cas échéant, le remboursement des frais de déplacements engagés.**

### **Point n°21 : Questions diverses**

Aucune question diverse n'étant soulevée, rendez-vous est pris pour le prochain conseil communautaire le lundi 19 mars 2018 pour la présentation du DOB. La séance est levée à 20h30.

Le secrétaire de séance  
André BERGER

Le président de séance  
Arnaud BOUTET